

---

# RAPPORT D'ÉTAPE

30 septembre 2004

---

## Introduction

Présidé par monsieur Yves Ryan, le Comité de transition de l'agglomération de Longueuil a reçu le 21 juin 2004, conformément à la *Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités\** (Loi 9), le mandat de reconstituer les municipalités de Boucherville, Brossard, Saint-Bruno-de-Montarville et Saint-Lambert. D'une manière spécifique, le Comité exerce un certain contrôle des dépenses et des aliénations de biens de la Ville de Longueuil ayant un impact sur les villes à reconstituer, procède au partage des ressources humaines, financières et matérielles entre la Ville de Longueuil et les villes à reconstituer, prépare la mise en place des nouvelles villes, embauche une première équipe de gestion et organise la première élection.

Pour réaliser ce mandat, le Comité de transition, composé de sept membres et d'un secrétaire a décidé, dès sa première réunion, d'élaborer un plan d'action et de se réunir chaque semaine afin de coordonner les travaux menés par différents sous-comités, sous la supervision directe de ses membres.

Pour les soutenir, le Comité a embauché deux employées de soutien, un directeur des communications et un conseiller en ressources humaines. D'ici quelques semaines, quatre directeurs généraux des municipalités à reconstituer appuieront le Comité.

Depuis sa création, le Comité de transition s'est réuni à douze reprises et tient ses activités depuis le 16 juillet, à son siège social situé au 6, boulevard Desaulniers, bureau 200 à Saint-Lambert.

Dès le début, le Comité a rencontré le maire de Longueuil, monsieur Jacques Olivier, et le directeur général, monsieur Claude Léger afin de convenir des modalités d'une collaboration mutuelle nécessaire à la réalisation de son mandat. Il a eu également des entretiens avec plusieurs élus municipaux et groupes de citoyens de toutes les tendances afin de connaître leur vision d'avenir.

\* Projet de Loi N° 9 (2003, chapitre 14)

Étant donné que la Ville de Longueuil est fiduciaire de toutes les informations et documents pertinents à la bonne marche de l'ensemble de ses travaux, le Comité de transition mise beaucoup sur la contribution des hauts fonctionnaires de la Ville de Longueuil.

Le Comité de transition dispose d'un budget de fonctionnement prévu de 5,3 millions de dollars incluant le coût de la tenue des prochaines élections et a adopté des systèmes de gestion financière et documentaire qui respectent les normes établies par le gouvernement du Québec.

Actuellement, le Comité de transition n'entrevoit aucun obstacle majeur à la réalisation de son mandat.

Le Comité visait à établir sa crédibilité et sa neutralité à l'occasion de rencontres avec plusieurs élus et organismes du milieu. Il a également multiplié les entrevues avec les représentants des médias, particulièrement ceux de la Rive-Sud, afin que le public soit bien informé du contenu de son mandat.

Nous vous présentons ci-après l'état d'avancement des travaux du Comité, un aperçu de la tâche à accomplir et un échéancier selon notre plan d'action qui s'articule autour des sous-comités suivants :

1. *Communications et consultations*
2. *Structure organisationnelle des municipalités à reconstituer*
3. *Ressources humaines et relations de travail*
4. *Analyse et approbation des dépenses de la Ville de Longueuil*
5. *Modalités de partage des ressources financières et matérielles, de l'actif et du passif*
6. *Élections et affaires institutionnelles*

## 1. COMMUNICATIONS ET CONSULTATIONS

Le mandat :

- Informer et rencontrer les élus municipaux, les groupes de citoyens et associations afin de leur présenter le mandat et l'évolution des travaux du Comité de transition et de bien saisir leurs préoccupations
- Informer les citoyens, les employés de la Ville de Longueuil, les instances municipales et gouvernementale ainsi que les médias de l'évolution des travaux du Comité de transition

### ***L'état d'avancement des travaux***

Le Comité de transition a rencontré plusieurs élus de la Ville de Longueuil et des arrondissements afin de recueillir leurs commentaires et obtenir leur coopération pour la réalisation de son mandat. Voici le nom de ces personnes :

- Monsieur Jacques Olivier, maire de Longueuil
- Madame Francine Gadbois, présidente de l'arrondissement de Boucherville
- Monsieur Jean Guérin, président de l'arrondissement de Saint-Bruno-de-Montarville
- Monsieur Gilles Grégoire, président de l'arrondissement de Saint-Lambert
- Madame Nicole Carrier, présidente, messieurs Pierre Fortier, Joseph Vassallo, Jean-Gilles Sénéchal, Jean Bernier, Yves E. Lampron et Noé Leclerc, membres du conseil d'arrondissement de Brossard
- Madame Lorraine Guay-Boivin et messieurs Marc Lachance et Roger Roy, membres de l'opposition officielle de la Ville de Longueuil

Tous les élus rencontrés, particulièrement le maire de Longueuil, monsieur Jacques Olivier, ont assuré le Comité de leur pleine et entière collaboration, dans le respect de la *Loi 9* qu'ils connaissent très bien.

Dès les premières semaines du mandat, le président du Comité de transition, et certains de ses membres, ont répondu à l'invitation des groupes de citoyens suivants, préoccupés par la reconstitution des municipalités :

- Comité de surveillance stratégique de Brossard – Comité de vigilance Pro-Brossard
- Alliance des citoyens de Saint-Bruno-de-Montarville
- Comité de vigilance de Boucherville
- Coalition des citoyens pour la défusion de Saint-Lambert
- Corporation pour la protection et la défense des intérêts et traditions des citoyens et citoyennes de la ville de Saint-Lambert

Marquées au coin de l'ouverture et du respect, ces rencontres ont permis de mieux connaître les préoccupations des différents groupes.

Lors de ces rencontres, monsieur Ryan a rappelé le mandat du Comité de transition, le cadre d'intervention de la *Loi 9* ainsi que la responsabilité qu'a le Comité de faire des recommandations au Ministre.

Monsieur Ryan les a assurés de sa disponibilité à les rencontrer périodiquement afin de recevoir leurs commentaires et leur permettre aussi d'accompagner le Comité durant son mandat. Les représentants de ces organismes ont apprécié l'écoute des membres du Comité de transition, particulièrement de son président, monsieur Yves Ryan, et ils ont tous offert leur entière collaboration.

Signalons également que d'autres associations et citoyens ont écrit au président du Comité pour lui offrir leur collaboration, dont la Chambre de commerce de Saint-Bruno et l'Association des propriétaires de Saint-Bruno.

Finalement, dans le but de présenter à la population le mandat du Comité de transition, monsieur Yves Ryan a amorcé des échanges avec des médias régionaux et nationaux. C'est ainsi qu'il a rencontré les journalistes des médias suivants :

- Saint-Lambert Magazine
- Journal de Saint-Lambert
- Les Versants du Mont-Bruno
- Journal de Saint-Bruno
- Journal La Seigneurie
- Journal La Relève
- Brossard Éclair
- Plein Sud
- Canal Vox
- CHAA 103,3 FM
- La Presse
- Journal de Montréal
- Radio-Canada

Grâce à ces entrevues, la mission et les travaux du Comité de transition ont bénéficié d'une importante couverture médiatique dans les imprimés ; en effet, plus de 91 articles en font foi. Vous trouverez la couverture de presse en annexe.

Le Comité de transition a également informé les députés des circonscriptions électorales concernées de l'avancement de ses travaux par l'envoi mensuel d'une lettre d'information dont vous trouverez copies en annexe.

### ***Un aperçu du travail à faire et un échéancier***

Le Comité de transition adoptera sous peu un *Plan de communication* visant à informer les citoyens des villes à reconstituer, les employés et les élus municipaux, le gouvernement et les médias. Ce plan couvrira tous les aspects de nos travaux.

Le Comité de transition maintiendra également le dialogue avec les élus municipaux et les groupes de citoyens.

## **2. STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DES MUNICIPALITÉS À RECONSTITUER**

Mandat : Préparer l'organisation des municipalités à reconstituer et leur budget 2006

### ***L'état d'avancement des travaux***

Le sous-comité a commencé l'analyse des besoins des villes à reconstituer et procède actuellement à l'élaboration des organigrammes et des plans d'effectifs requis.

Cette analyse et éventuellement la préparation du budget 2006 sous-tendent l'intégration de nombreuses sources d'information dont certaines exigeront la collaboration de la Ville de Longueuil.

### ***Un aperçu du travail à faire et un échéancier***

Les travaux à venir du sous-comité porteront sur les aspects suivants :

- Élaboration de la structure organisationnelle des municipalités à reconstituer (décembre 2004)
- Élaboration du budget 2006 (été 2005)

Les quatre directeurs généraux participeront, sous l'autorité du Comité de transition, aux travaux de ce sous-comité.

### **3. RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DE TRAVAIL**

Mandat :

- Recrutement des cadres de la première équipe de gestion des municipalités à reconstituer
- Élaboration des plans d'effectifs
- Élaboration et mise en œuvre d'un plan de transfert des employés de la Ville de Longueuil vers les municipalités à reconstituer

Le sous-comité traitera également d'autres questions relatives aux relations de travail telles que les conventions collectives, les régimes de retraite et les assurances collectives.

Ce mandat touche particulièrement les cadres et employés municipaux de la Ville de Longueuil, l'association non accréditée et les syndicats. Outre ces organisations, la direction des ressources humaines de la Ville de Longueuil est un partenaire important dans la réalisation de ce mandat.

#### ***L'état d'avancement des travaux***

Le Comité de transition a rapidement décidé de sélectionner les quatre directeurs généraux des villes à reconstituer afin d'accélérer les travaux relatifs à la mise en place de ces municipalités et de leur assurer ainsi une cohérence administrative.

Avec la collaboration de l'École nationale d'administration publique (ÉNAP), le sous-comité supervise le processus de sélection qui se terminera à la fin du mois d'octobre 2004. Le Comité de transition prévoit nommer ces directeurs généraux en novembre. Parallèlement, le sous-comité finalise ses travaux portant sur leurs échelles de rémunération, qu'il présentera incessamment au Comité de transition pour approbation.

En ce qui a trait au plan de transfert des employés municipaux, le sous-comité — en collaboration avec la Direction des ressources humaines de la Ville de Longueuil et les organisations représentant les employés — élabore les principes directeurs qui seront approuvés par le Comité.

Après entente avec la Ville de Longueuil, le Comité bénéficiera, à compter du mois d'octobre 2004, des services professionnels de monsieur Langis Paradis, spécialisé dans la gestion des ressources humaines.

Afin de bien interpréter la *Loi 9* et d'évaluer ses impacts sur les relations de travail, le sous-comité a participé à quelques rencontres de travail très utiles avec le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir (MAMSL), auxquelles participaient des représentants du ministère du Travail.

Il ressort clairement de ces discussions que l'état des conventions collectives en vigueur à la Ville de Longueuil aura un impact sur la conclusion de protocoles de transfert à intervenir entre le Comité de transition, l'association non accréditée, les syndicats et la Ville.

Actuellement, la Ville de Longueuil a signé une convention collective avec les cols blancs seulement. Les cols bleus, les brigadiers scolaires et les employés affectés aux piscines n'ont pas de convention collective signée.

Dans le cas des cols bleus, les parties ont récemment décidé, faute d'entente, d'aller en arbitrage. Les séances débutant le 27 octobre 2004, le Comité ne prévoit donc pas d'entente avant l'été 2005.

Concernant les brigadiers scolaires et les employés affectés aux piscines qui sont rattachés aux services de proximité, il y a lieu de croire que la convention collective tardera à être signée.

Compte tenu de cette situation, le Comité de transition ne peut prévoir le moment où il pourra définir les modalités de transfert des employés municipaux et, encore moins, évaluer les coûts relatifs aux ressources humaines. Cependant, le sous-comité sera en mesure de préciser l'échéancier de ses travaux au mois de novembre 2004, après discussions avec l'Association des cadres et les syndicats des employés municipaux.

Le Comité a déjà convenu d'une rencontre, le 7 octobre prochain, avec l'Association des cadres municipaux et en prévoit avec d'autres groupes d'employés.

Outre les conventions collectives, le sous-comité estime que les questions relatives aux assurances collectives et aux régimes de retraite auront également un impact sur les plans juridique et financier, tant pour les villes à reconstituer que pour la Ville de Longueuil. C'est la raison pour laquelle, le Comité de transition a amorcé récemment avec le MAMSL, la Régie des rentes du Québec et les autres comités de transition une importante réflexion sur ces questions, notamment sur les régimes de retraite.

### ***Un aperçu du travail à faire et un échéancier***

Les travaux à venir du sous-comité porteront donc sur les aspects suivants :

- Nomination des directeurs généraux (novembre 2004)
- Rencontres avec les représentants des syndicats et de l'Association des cadres municipaux pour discuter des modalités de transfert des employés dans les villes à reconstituer (novembre 2004)

- Rédaction d'un protocole de transfert type incluant les principes généraux qui sous-tendront cette opération  
(décembre 2004)
- Élaboration des plans d'effectifs de chacune des municipalités à reconstituer  
(décembre 2004)
- Conclusion de protocoles de transfert des divers employés  
(mars 2005)
- Nomination des autres cadres de la première équipe de gestion des villes à reconstituer  
(automne 2005)

#### **4. ANALYSE ET APPROBATION DES DÉPENSES DE LA VILLE DE LONGUEUIL**

Mandat (article 88 de la *Loi 9*):

- Analyser les décisions de la Ville de Longueuil qui engendrent une dépense dont plus de 25 % est à la charge d'une municipalité à reconstituer
- Soumettre ses recommandations, pour approbation, au Comité de transition

##### ***L'état d'avancement des travaux***

Depuis le début de ses travaux, le sous-comité a analysé 48 demandes d'approbation de dépenses présentées par la Ville de Longueuil et les a soumises au Comité de transition, qui les a approuvées par voie de résolutions consignées aux procès-verbaux.

Le sous-comité poursuivra sa tâche sous ce rapport.

#### **5. MODALITÉS DE PARTAGE DES RESSOURCES FINANCIÈRES ET MATÉRIELLES, DE L'ACTIF ET DU PASSIF**

Mandat :

Procéder au partage équitable des ressources financières et matérielles, de l'actif et du passif entre la Ville de Longueuil et les municipalités à reconstituer, conformément à la *Loi 9*.

##### ***L'état d'avancement des travaux***

Le sous-comité a rencontré, à deux reprises, les hauts fonctionnaires de la Ville de Longueuil et amorcé avec eux une analyse des articles de la *Loi 9* traitant du partage de l'actif et du passif de même que des responsabilités des villes à reconstituer et du futur Conseil d'agglomération.

Il ressort clairement que la Ville de Longueuil désire collaborer activement avec le sous-comité dans le cadre de la *Loi 9*. Le sous-comité est également conscient que l'analyse des différents dossiers de partage des ressources financières et matérielles, de l'actif et du passif, exige une charge de travail considérable pour la Ville de Longueuil qui doit, en même temps, consacrer beaucoup d'efforts à sa propre réorganisation.

D'une manière plus explicite, le sous-comité ne prévoit pas, pour le moment, d'écueil majeur dans le partage des bâtiments et des équipements roulants et envisage même la possibilité d'une entente rapide avec la Ville de Longueuil. Cependant, certains éléments pourraient faire l'objet de discussions, retardant ainsi la conclusion d'une entente globale.

Quant au partage des équipements informatiques et de communication, qui ont requis des investissements majeurs de la part de la Ville de Longueuil et du gouvernement du Québec, le sous-comité recherchera une solution qui limiterait la hausse des coûts d'opération, tant pour les municipalités à reconstituer que pour la Ville de Longueuil.

En ce qui concerne la détermination des surplus et des emprunts, le sous-comité entreprendra ses travaux dès qu'il aura reçu l'ensemble de la documentation pertinente.

Enfin, le sous-comité prévoit débiter au cours des prochains jours l'analyse du réseau artériel.

### ***Un aperçu du travail à faire et un échéancier***

Les travaux à venir du sous-comité porteront sur les aspects suivants :

- Partage des bâtiments et des équipements roulants  
(décembre 2004)
- Partage des équipements technologiques  
(mai 2005)
- Partage des surplus et des emprunts  
(mai 2005)
- Analyse du règlement de la Ville de Longueuil concernant le réseau artériel  
(printemps 2005)
- Élaboration du budget 2006 des municipalités à reconstituer  
(été 2005)

## 6. ÉLECTIONS ET AFFAIRES INSTITUTIONNELLES

Mandat :

- Préparer les élections dans les quatre villes à reconstituer
- Traiter des sujets relatifs aux affaires institutionnelles en général

### *L'état d'avancement des travaux et un échéancier*

À la suite des entretiens que le sous-comité a eus avec le représentant du directeur général des élections, et à la suggestion de ce dernier, le Comité de transition a débuté ses travaux par la délimitation des districts électoraux des villes à reconstituer à partir du territoire des anciennes villes de Boucherville, Brossard, Saint-Bruno-de-Montarville et Saint-Lambert.

Le Comité a confié à la société Innovision+ inc, qui possède une expertise unique au Québec dans l'utilisation de la géomatique, le mandat de l'accompagner dans cette opération qui devrait être complétée avant le 15 novembre 2004. Les projets de cartes électorales seront publiés dans les journaux locaux. Une fois les commentaires de la population recueillis sur le découpage, le Comité de transition prévoit remettre, pour approbation, au ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, un rapport final sur la délimitation du territoire respectif des quatre villes concernées, au plus tard le 15 décembre 2004.

### **Annexes :**

Procès-verbaux des réunions du Comité de transition

Lettres aux députés

Couverture de presse du Comité de transition avec liste des interventions médias

Plan d'action : mandats et responsabilités